



**Bussy
Bussy
Gagnant
Gagnant**



Une augmentation scandaleuse des tarifs de cantines !

Depuis le 17 décembre, nous avons informé les habitants, via notre blog, et les fédérations de parents d'élèves, par courrier personnalisé, d'une **augmentation des tarifs de cantines s'élevant jusqu'à 60 %**, selon certains quotients familiaux.

Suite à notre action, la municipalité a reculé et révisé les tarifs lors du conseil du 19 janvier 2009. Mais l'augmentation reste toujours inacceptable et **nous avons voté contre**.

Nos remarques

- L'augmentation 2008-2009 entre le prestataire Avenance et la Mairie est de **7 %**.
- **Aucune réunion d'information ou de concertation** n'a été réalisée au sein des commissions ou de la Caisse des écoles.
- **La qualité de la prestation se dégrade** depuis septembre 2008, notamment à cause d'un manque de personnel.
- Le **rapport financier d'Avenance de 2008 n'a pas été communiqué à l'ensemble des élus**, afin que nous puissions vérifier si tous les éléments ont été pris en compte objectivement.

Nos propositions

- Exiger la modification de la délibération du 19 janvier 2009, afin de **réviser le calcul des tranches et de limiter l'impact des hausses éventuelles de 3 à 7 % sur les familles**.
- Inclure dans le futur avenant **une gratuité à hauteur de 5 %**, à la charge d'Avenance, pour les familles nécessiteuses, ponctuellement ou durablement.
- Respecter à l'avenir **une hausse, au plus égale à celle entre la Commune et la société Avenance**.
- Prévoir **en amont une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés, avant toute modification des tarifs**.

Ces propositions n'ont pas été étudiées et ont été catégoriquement refusées par la majorité actuelle.

Nous avons donc adressé un courrier au Préfet, dans le but de faire annuler cette délibération.

Exemples d'augmentation pour une famille avec 1 ou 2 enfants

- **Cas 1** : Une famille avec 1 enfant et 1 000 € de revenus mensuels, le tarif passera de 1,88 € à 2,16 €, soit **15 % d'augmentation**.
- **Cas 2** : Une famille avec 2 enfants et 3000 € de revenus mensuels, le tarif passera de 3,55 € à 3,98 €, soit **12 % d'augmentation**.
- **Cas 3** : Une famille avec 2 enfants et 6000 € de revenus mensuels, le tarif passera de 5,30 € à 5,94 €, soit **12 % d'augmentation**.

Autre information : 5 groupes scolaires ne bénéficient pas du « **self qui fait grandir** », mais le coût de ce service est facturé **0,12 € par repas à tous les parents**.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur **les tarifs des centres de loisirs et de l'étude** qui subissent aussi une **hausse allant jusqu'à 15 %**.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos actions et réagir sur le blog www.yanndubosc.com.

Yann DUBOSC, Nabia PISI, Son KOU

yanndubosc.bussygagnant@orange.fr

13 allée Eulalie de Brisay – 77600 Bussy St Georges